REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

N° 2024/34

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R.411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Madame CAILLAUX Marine, Piscines IBIZA 2 rue Gilles de Gennes à 80200 PERONNE qui doit faire installer une grue de levage pour livrer une piscine au 6, rue des Fauvettes à SALEUX. CONSIDERANT qu'il convient de veiller à la sécurité des usagers et des riverains.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er}: La société Piscines IBIZA pourra intervenir à hauteur du 6, rue des Fauvettes à SALEUX pour procéder à la livraison et installation d'une piscine. Cette intervention se déroulera le mardi 28 mai 2024 entre 12h00 et 16h00.

Article 2 : Afin de permettre à cette société d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la rue des fauvettes sera momentanément fermée à la circulation et au stationnement, le temps de l'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de la société Piscines IBIZA pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de la société.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Madame CAILLAUX Marine (<u>marine@evs80.fr</u>) et Monsieur FERNET Arnaud <u>arnaud@evs80.fr</u> Piscines IBIZA.
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 27 mai 2024

Le Maire, Isabelle RAMBOUR

4

Somme)

- Affiché le 27 mai 2024